

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-six, le quatre mars, à dix-huit heures,
Présents :	48	le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire à
Absents excusés :	18	la salle des Conférences du Rozier Coren à Saint-Flour,
Pouvoirs :	11	après convocation légale en date du 26 février 2026, sous
Votants :	59	la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents :

MME Agnès AMARGER, M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, MME Nicole BATIFOL, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, M. Pierre CHASSANG, M. Benjamin SALSON, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Gérard DELPY, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Éric GOMESSE, M. Jérôme GRAS, MME Martine GUIBERT, MME Nathalie LESTEVEN, MME Annick MALLET, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc PUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, MME Bernadette RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Michel ROUFFIAC, M. Robert ROUSSEL, M. Jean-Luc SABATIER, MME Maryline VICARD.

Absents excusés :

M. Frédéric ASTRUC, M. Hervé VIGIER, M. Richard BONAL, M. Claude BONNEFOI, M. Robert BOUDON, MME Céline CHARRIAUD, MME Yolande CHASSANG, MME Bonnie DELEPINE, MME Nadine JANVIER, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDÉVIGNE, MME Marine NEGRE, M. Jean-Paul RESCHE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Pierre SEGUIS, M. David VITAL.

Pouvoirs :

MME Pierrette BEAUREGARD donne pouvoir à M. Pierre CHASSANG
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Jean-Claude PRIVAT
M. Philippe DELORT donne pouvoir à M. Jérôme GRAS
MME Ghislaine DELRIEU donne pouvoir à M. Gilbert CHEVALIER
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU
MME Olivia GUEROULT donne pouvoir à M. Philippe DE LAROCHE
M. Christian GRENIER donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN
M. Gilbert GLANDIERES donne pouvoir à M. René PELISSIER
M. Axel JOURQUIN donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT
M. Bernard REMISE donne pouvoir à M. Jean-Luc BOUCHARINC
M. Christophe VIDAL donne pouvoir à M. Loïc POUDEROUX

M. Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **11 MARS 2026**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **11 MARS 2026**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260304-DELIB2026-039-BF
Date de télétransmission : 11/03/2026
Date de réception préfecture : 11/03/2026

**OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET ANNEXE ATELIERS
RELAIS DE COMMERCE / MULTIPLES RURAUX**

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Luc PERRIN

Madame Céline CHARRIAUD, Présidente, quitte la salle des séances pour le vote des comptes financiers uniques 2025.

Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU, Vice-Président, est élu Président de Séance.

Le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Ateliers relais de commerce / Multiples ruraux fait apparaître un excédent de la section de fonctionnement et un déficit de la section d'investissement.

Ce budget annexe comprend quatre services : l'atelier relais boulangerie de Pierrefort, les multiples ruraux de Faverolles, Loubaresse et Malbo.

- Boulangerie de Pierrefort : Le crédit-bail se poursuit pour se terminer en 2026. Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 1 080,92 € concernent le paiement de l'assurance du bâtiment (836,89 €) et les intérêts d'emprunt (244,03 €). Une subvention du budget général d'un montant de 834,25 € équilibre le service, après comptabilisation des loyers pour 9 494,40 €.

L'emprunt sur le bâtiment se termine sur cet exercice budgétaire.

- Multiple rural de Faverolles : En fonctionnement, on retrouve le paiement des charges de copropriété, l'assurance et la taxe foncière du bâtiment (1 019,93 €), ainsi que les intérêts d'emprunt (60,64 €) et les amortissements (1 195 €). Le vente du four à pain est enregistrée pour un montant de 1 735,94 €, ce qui permet avec les loyers versés (4 704,36 €) d'équilibrer le service sans participation du budget général.

En investissement, les travaux de rénovation énergétique sont en cours pour un montant total de 33 828,16 €. Un emprunt a été contracté pour les financer, celui initial pour la construction du bâtiment se termine sur cet exercice budgétaire. Une subvention d'un montant de 1 400 € a été perçue pour la réalisation de l'audit énergétique dans le cadre du programme ACTEE.

- Multiple rural de Loubaresse : Les écritures retracent le paiement de l'assurance et de la taxe foncière du bâtiment (833,83 €) ainsi que le paiement de l'emprunt (capital 5 354,68 € et intérêts 12,31 €) et les amortissements (bâtiment 15 770,32 € et subventions 12 289,15 €). Une participation du budget général équilibre le service à hauteur de 536,56 €. Il faut noter que l'emprunt initial pour la construction du bâtiment se termine sur cet exercice budgétaire.

- Multiple rural de Malbo : Il n'y a plus de gérant depuis novembre 2023. La Commune de Malbo a souhaité reprendre la gestion directe du bâtiment, la convention de mise à disposition a donc été résiliée. La commune a remboursé le capital restant dû de l'emprunt pour un montant de 5 257,88 €. Les écritures retracent la clôture du service, avec le remboursement anticipé de l'emprunt, les amortissements des biens restant à amortir. Une participation du budget général d'un montant de 15 939,69 € est nécessaire pour équilibrer la section de fonctionnement, et notamment la dotation aux amortissements (20 487,25 €). Un excédent se dégage en investissement dû également aux écritures d'amortissement qui devra être reversé au budget général en 2026, pour 15 784,52 €. Il devra également être procédé à l'amortissement de ce montant et à sa neutralisation afin de ne pas générer une nouvelle recette d'investissement.

Une participation globale du budget général de 17 310,50 € est nécessaire pour équilibrer ce budget annexe. Elle est ajustée au regard du besoin réel de financement de chaque service.

La dette en capital s'élève à 34 000 € au 31 décembre 2025 contre 29 332,55 € au 31 décembre 2024.

⇒ Résultats d'ensemble définitifs :

- Résultat de clôture de la section de fonctionnement
- Résultat de clôture de la section d'investissement

Accusé de réception en préfecture
015-200066615-2025-03-15-2026-039-BF
Date de télétransmission : 14/03/2026
Date de réception en préfecture : 15/03/2026

Résultat global définitif de l'exercice 2025
Pour mémoire, résultat global définitif Exercice 2024

+18 504,55 €
+ 4 615,03 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la présentation détaillée du Compte Financier Unique du budget annexe Ateliers relais de commerce/Multiples ruraux annexée à la délibération ;

Vu le Compte Financier Unique du budget annexe Ateliers relais de commerce/Multiples ruraux ;

Vu le résultat du Compte Financier Unique du budget annexe Ateliers relais de commerce/Multiples ruraux, dressé en collaboration par la Présidente de Saint-Flour Communauté et le Comptable public, arrêté aux montants suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			7 957,18 €		7 957,18 €	- €
Opérations de l'exercice	42 867,41 €	58 154,24 €	65 176,55 €	89 424,78 €	108 043,96 €	147 579,02 €
TOTAUX (1)	42 867,41 €	58 154,24 €	73 133,73 €	89 424,78 €	116 001,14 €	147 579,02 €
Résultats de clôture		15 286,83 €		16 291,05 €		15 793,36 €
Restes à réaliser (2)			13 073,33 €		13 073,33 €	
TOTAUX CUMULES (1+2)	42 867,41 €	58 154,24 €	86 207,06 €	89 424,78 €	129 074,47 €	147 579,02 €
RÉSULTATS DEFINITIFS		15 286,83 €		3 217,72 €		18 504,55 €

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 18 février 2026 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

- ✚ **RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;**
- ✚ **PREND CONNAISSANCE du résultat du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Ateliers relais de commerce/Multiples ruraux tel que détaillé en annexe de la délibération ;**
- ✚ **DECIDE D'ARRÊTER le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Ateliers relais de commerce/Multiples ruraux aux sommes et aux résultats figurant sur les pièces annexées à la délibération ;**
- ✚ **DECIDE DE PROCEDER à la neutralisation d'amortissement du reversement d'excédent d'un montant de 15 784,52 € sur le service Multiple rural de Malbo sur l'exercice 2026 ;**
- ✚ **AUTORISE Monsieur le Président de séance à signer l'ensemble des documents constituant le Compte Financier Unique 2025 ;**
- ✚ **DECIDE DE LUI DONNER POUVOIR pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

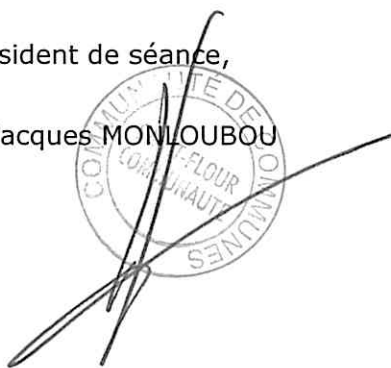
POUR : 59 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260304-DELIB2026-039-BF
Date de télétransmission : 11/03/2026
Date de réception préfecture : 11/03/2026

Le Président de séance,

Jean-Jacques MONLOUBOU



Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEROUX

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Loïc Poudoux, is written over the name.

➤ **Budget annexe Ateliers relais de commerce et multiples ruraux**

Ce budget annexe comprend quatre services :

- ❖ Boulangerie de Pierrefort
- ❖ Multiple rural de Faverolles
- ❖ Multiple rural de Loubaresse
- ❖ Multiple rural de Malbo

❖ Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CFU 2025
011	Charges à caractère général	10 281,48 €	5 969,03 €	6 111,89 €	3 364,96 €
Dont	Supérette Pierrefort	2 827,23 €	2 990,07 €	0,00 €	0,00 €
	Boulangerie Pierrefort	590,78 €	784,33 €	835,00 €	836,89 €
	Multiple Faverolles	1 936,73 €	1 199,79 €	2 250,00 €	1 019,93 €
	Multiple Loubaresse	3 720,97 €	828,56 €	2 350,00 €	833,83 €
	Multiple Malbo	1 205,77 €	166,28 €	676,89 €	674,31 €
65	Reversement Budget général	14 476,58 €	18 064,22 €	0,00 €	0,00 €
65	Charges gestion courante	0,93 €	17 298,48 €	1,84 €	0,00 €
66	Charges financières	2 049,81 €	1 327,92 €	942,16 €	849,88 €
Dont	Boulangerie Pierrefort	985,65 €	622,61 €	250,00 €	244,03 €
	Multiple Faverolles	294,82 €	154,67 €	14,58 €	60,64 €
	Multiple Loubaresse	374,82 €	196,64 €	27,58 €	12,31 €
	Multiple Malbo	394,52 €	354,00 €	650,00 €	532,90 €

Charges générales :

- Boulangerie : assurance bâtiment.
- Faverolles : charges locatives de copropriété + assurance bâtiment + taxe foncière
- Loubaresse : assurance bâtiment + taxe foncière.
- Malbo : assurance bâtiment + reversement à la commune des loyers perçus moins l'annuité d'emprunt. (Il reste encore 890 € de loyers impayés, une provision a été constituée).

Charges financières :

Les emprunts sur la construction de la boulangerie, des multiples de Faverolles et de Loubaresse se terminent sur cet exercice budgétaire. L'emprunt sur le multiple de Malbo a été remboursé par anticipation à la suite de la décision de la commune de Malbo de reprendre la gestion de l'outil en direct.

Chapitre	Libellé	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CFU 2025
68	Dotations aux amortissements (Faverolles/Loubaresse/Malbo)	20 866,93 €	20 867,69 €	37 482,25 €	37 452,57 €
68	Dotations aux provisions	3 886,56 €	0,00 €		
	Opérations de cession		2,00 €		1 200,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	12 808,00 €	0,00 €
Dont	Boulangerie Pierrefort			9 298,00 €	
	Multiple Faverolles			1 655,00 €	
	Multiple Loubaresse			1 855,00 €	
	Multiple Malbo			0,00 €	
	TOTAL DEPENSES	51 562,29 €	63 529,34 €	57 346,14 €	42 867,41 €

Amortissements :
Les amortissements sont plus élevés qu'en 2024 en raison de l'amortissement total des biens restants sur le multiple de Malbo.

Cession :
On enregistre la vente d'une armoire réfrigérée (Multiple de Malbo).

❖ Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CFU 2025
70	Produits des services	2 408,41 €	2 434,04 €	5 257,88 €	5 257,88 €
74	Subvention budget général	11 275,07 €	17 089,51 €	19 428,37 €	17 310,50 €
75	Loyers	37 171,20 €	38 285,49 €	19 863,00 €	19 862,76 €
Dont	Supérette Pierrefort	14 896,20 €	18 620,25 €	0,00 €	0,00 €
	Boulangerie Pierrefort	9 494,40 €	9 494,40 €	9 494,40 €	9 494,40 €
	Multiple Faverolles	4 200,00 €	4 506,84 €	4 704,60 €	4 704,36 €
	Multiple Loubaresse	5 664,00 €	5 664,00 €	5 664,00 €	5 664,00 €
	Multiple Malbo	2 916,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
042	Amortissement subventions	12 289,15 €	12 289,15 €	12 300,00 €	12 289,15 €
75	Reliquat de TVA		1,36 €	0,00 €	1,12 €
77	Produits de cession		2,00 €	0,00 €	2 935,94 €
78	Reprise sur provision	2 648,00 €	6 000,00 €	496,89 €	496,89 €
	TOTAL RECETTES	65 791,83 €	76 101,55 €	57 346,14 €	58 154,24 €
	RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	+ 14 229,54 €	+ 12 572,21 €		+ 15 286,83 €

Produits de services :

Cette recette correspond au capital d'emprunt restant dû sur l'emprunt du multiple rural de Malbo, remboursé par la commune de Malbo, puisque la convention de mise à disposition des locaux est résiliée.

Participations du budget général :

- Boulangerie : 834,25 €
 - Faverolles : 0 €
 - Loubaresse : 536,56 €
 - Malbo : 15 939,69 €
- Une participation du budget général permet d'équilibrer le budget annexe service par service. Elle est plus élevée pour le multiple de Malbo du fait de la clôture du service pour équilibrer la dotation aux amortissements.

❖ Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	CA 2023	CA 2024	RAR 2024	BP 2025 Nouveaux crédits	CFU 2025	RAR 2025
001	Solde reporté	9 747,89 €	10 974,08 €		7 957,18 €	7 957,18 €	
16	Capital emprunt	18 731,23 €	19 443,18 €		29 420,76 €	29 332,57 €	
Dont	Boulangerie Pierrefort	8 508,71 €	8 871,75 €		9 300,00 €	9 250,33 €	
	Multiple Faverolles	3 935,50 €	4 071,27 €		4 250,00 €	4 211,80 €	
	Multiple Loubaresse	5 003,50 €	5 176,12 €		5 355,00 €	5 354,68 €	
	Multiple Malbo	1 283,52 €	1 324,04 €		10 515,76 €	10 515,76 €	
21/23	Travaux /matériel	2 800,00 €	0,00 €	33 828,16 €		20 754,83 €	13 073,33 €
Dont	Multiple Faverolles			33 828,16 €		20 754,83 €	13 073,33 €
204	Reversement excédent Multiple Malbo				15 784,52 €		
165	Cautionnement		350,00 €				
040	Amortissement subventions	12 289,15 €	12 289,15 €		12 300,00 €	12 289,15 €	
	Intégration étude (audit)				2 800,00 €	2 800,00 €	
	TOTAL DEPENSES	43 568,27 €	43 056,41 €	33 828,16 €	68 262,46 €	73 133,73 €	13 073,33 €

Des travaux pour améliorer l'enveloppe thermique du multiple de Faverolles sont en cours.

La clôture du service du multiple de Malbo génère un excédent dû aux amortissements et devra être reversé au budget général sur l'exercice 2026.

❖ Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	CA 2023	CA 2024	RAR 2024	BP 2025 Nouveaux crédits	CFU 2025
1068	Excédents de fct capitalisés	11 255,26 €	14 229,54 €		12 572,21 €	12 572,21 €
<i>Dont</i>	<i>Boulangerie Pierrefort</i>	8 160,54 €	8 508,71 €		8 871,75 €	8 871,75 €
	<i>Multiple Faverolles</i>	2 609,25 €	5 540,50 €		2 876,27 €	2 876,27 €
	<i>Multiple Loubaresse</i>	485,47 €	180,33 €		824,19 €	824,19 €
	<i>Multiple Malbo</i>	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
040	Amortissements	20 866,93 €	20 867,69 €		37 482,25 €	37 452,57 €
042	Opérations de cession		2,00 €		1 200,00 €	1 200,00 €
021	Virement section fct	0,00 €	0,00 €		12 808,00 €	0,00 €
13	Subvention				1 400,00 €	1 400,00 €
165	Cautionnement	472,00	0,00 €			
16	Emprunt		0,00 €	33 828,16 €		34 000,00 €
20	Intégration étude (audit)				2 800,00 €	2 800,00 €
	TOTAL RECETTES	32 594,19 €	35 099,23 €	33 828,16 €	68 262,46 €	89 424,78 €
	RESULTAT D'INVESTISSEMENT	- 10 974,08 €	- 7 957,18 €			+ 3 217,72 €
	RESULTAT DEFINITIF	+ 3 255,46 €	+ 4 615,03 €			+ 18 504,55 €

Capital restant dû au 31/12/2025 : Multiple Faverolles 34 000 € (terme en 2035)

Multiple de Malbo :
Les amortissements sont plus élevés du fait de l'amortissement total des biens restants pour permettre la clôture du service. La vente d'une armoire réfrigérée a été enregistrée.

Multiple de Faverolles :
Une subvention de 1 400 € a été perçue suite à l'audit énergétique dans le cadre du programme ACTEE.
L'emprunt pour financer les travaux de rénovation énergétique a été réalisé.
La vente du four à pain a été enregistrée.

Résultat par service :
Boulangerie 0 €
Multiple Faverolles + 2 720,03 €
Multiple Loubaresse 0 €
Multiple Malbo 15 784,52 €

L'excédent provient de la vente du four (MR Faverolles) et les écritures d'amortissement (MR Malbo).

ARRETE - SIGNATURES

Présenté par le Président de séance,

Nombre de membres en exercice : 77

Nombre de membres présents : 48

VOTE : Pour : 59

Contre : 0

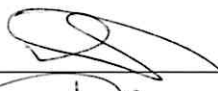
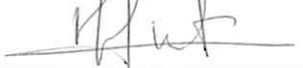
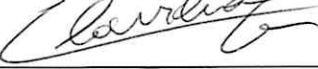
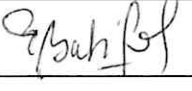
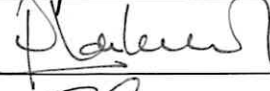
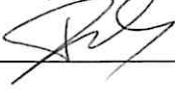
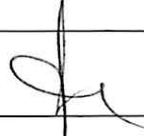
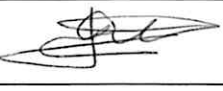
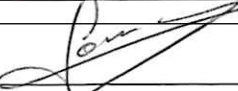
Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Délibéré par le Conseil communautaire, réuni en session ordinaire
À Saint-Flour, le 4 mars 2026

Date de convocation : 26 février 2026

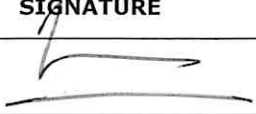
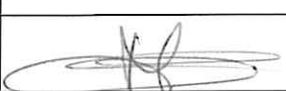
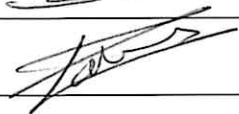
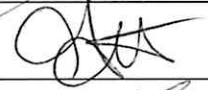
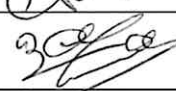
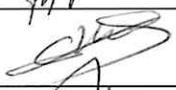
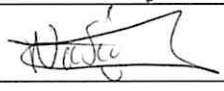
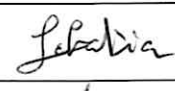
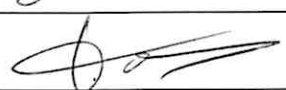
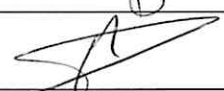
Les Membres du Conseil Communautaire

CONSEILLERS	SIGNATURE	CONSEILLERS	SIGNATURE
AMARGER Agnès ou CHAUVEL Pascal		CHASSANG Pierre ou FARGES André	
AMARGER Didier ou BERTHON Stéphanie		CHASSANG Yolande ou DECONQUAND Jean-François	
ANDRIEUX Annie ou BARRIOL Jacky		CHASTANG Marcel ou SALSON Benjamin	
ANTONY Béatrice		CHEVALIER Gilbert ou JOURDES Frédéric	
ASTRUC Frédéric ou VERNET Jérôme		CLAVILIER Guy ou BODEAU Jacques	
BATIFOL Nicole		COUDY Bernard ou RIGAL Christophe	
BEAUREGARD Pierrette ou FABRE Hervé		COURET Gérard ou ROBERT-MISSONNIER Isabelle	
BENEZIT Sophie ou MODENEL Alain		DE LAROCHE Philippe ou CONDUTIER Jean-Luc	
BERTHET Jean-Paul		DELCROS Frédéric	
BESSE Marina ou BEC Jean-Pierre		DELEPINE Bonnie	
BIGOT Gilles ou BAGUET Hervé		DELORT Philippe	
BONAL Richard ou AJALBERT Andrée		DELPY Gérard ou MAGENTIES Marc	
BONNEFOI Claude ou ROCHE Alain		DELRIEU Ghislaine ou CUSSAC Thierry	
BOUCHARINC Jean-Luc		ECHALIER Philippe ou DOUET Virginie	
BOUDON Robert ou VAISSADE Sylvie		GENDRE Christian ou ASTRUC Olivier	
BOUDOU Jean-Marc ou BATIFOULIER Amandine		GENDRE Vital ou VERRIERE Louis	
BOULDOIRES Éric		GLANDIERES Gilbert	
BRUN Joël ou COSTANTINI Alberto		GOMESSE Eric ou MAURANNE Nelly	

Accusé de réception en préfecture
15-200066560-20260304-DELIB2026-039-BF
Date de télétransmission : 11/03/2026
Date de réception préfecture : 11/03/2026

SAINT-FOUR COMMUNAUTE - ATELIERS RELAIS DE COMMERCE/MULTIPLES RURAUX

CFU 2025

CONSEILLERS	SIGNATURE	CONSEILLERS	SIGNATURE
GRAS Jérôme		PETITIMBERT Marie	
GRENIER Christian		PORTAL Sylvie ou TERRISSE Jérôme	
GUEROULT Olivia ou BADUEL Michel		POUDEROUX Loïc ou BONNET Anne-Sophie	
GUIBERT Martine		POUDEVIGNE Pascal ou DELPRAT Arnaud	
JANVIER Nadine ou GINHAC Daniel		POUGNET Marc	
JOURQUIN Axel ou BRIQUEZ Agnès		PRIVAT Jean-Claude	
LAROUSSINIE Jonathan		REMISE Bernard ou FOSSE BALDRAN Catherine	
LESTEVEN Nathalie		RESCHE Bernadette ou ROBERT Thierry	
MALLET Annick		RESCHE Jean-Paul ou CUSSAC Jean-Michel	
MAURY Bernard		REVERSAT Olivier ou MUNERY Céline	
MEZANGE Jean-Marie ou CHASSANG Jean-Pierre		RICHARD Jeanine	
MICHAUD Guy ou CHASSANG Stéphane		ROCHÈS Patricia ou SAINT-JOANIS Sandy	
MIRAL Daniel ou GUY Michel		ROUFFIAC Michel ou CUSSAC Sébastien	
MONLOUBOU Jean-Jacques		ROUSSEL Robert	
MOULIADE Gérard		SEGUIS Pierre ou GRIFFOUL Monique	
NAVECH Louis ou POJOLAT Aurélien		TALAMANDIER Serge ou SABATIER Jean-Luc	
NEGRE Marine		VICARD Maryline	
NIOCEL JULHES Emmanuelle		VIDAL Christophe ou AURIERE Bernard	
PELISSIER René		VIGIER Hervé	
PERRIN Jean-Luc		VITAL David ou RODIER Daniel	

Certifié exécutoire par le Président de séance,
Compte tenu de la transmission en Préfecture le
À Saint-Flour, le 4 mars 2026

Le Président de séance,



11 MARS 2026

; et de la publication le

11 MARS 2026

Accusé de réception en préfecture
 015-200066660-20260304-DELIB2026-039-BF
 Date de télétransmission : 11/03/2026
 Date de réception préfecture : 11/03/2026